Tarifs inchangés pour 2026-2027.

COLLEGE

PÔLE ESPOIR
BASKET

TARIFS ANNUELS 2026-2027

	Contribution familiale		335 €
	+		+
Frais restauration/hébergement	Demi-Pension 4 Jours (mercredi exclu)	915 €	€
	OU		
	Demi-Pension 5 Jours (mercredi inclus)	1 090 €	
	OU		
	Pension	2 930 €	
	+		+
	Frais complémentaires **obligatoires**	Ecole Directe + Frais de reprographie	50 €
	+		+
	Frais **optionnels** (souscription volontaire)	Location d'un casier * 25 €	€
		+	+
		Cotisation APEL 22 €	€
			=
		TOTAL :	€

* **Les pensionnaires et demi-pensionnaires sont prioritaires pour la location d'un casier. (Règlement sur Ecole Directe)**

❖ Facturation/Règlement

Mi-septembre, les familles recevront une seule facture annuelle, **par le biais d'Ecole Directe.**
Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités : 1ère échéance le 18 septembre 2026, puis le 8 de chaque mois d'octobre à juin 2027.

Le tarif annuel de la contribution est dû intégralement, quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Ce tarif comprend les absences pour voyages/sorties scolaires ou stages. Aucune réduction ne sera effectuée pour ces motifs.

Une aide de la ligue contribuera à une baisse de la facturation qui conduira à une nouvelle facturation au cours du premier trimestre.

❖ Repas occasionnel

Le prix du repas occasionnel est fixé à **8,50 €**
Il est payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le **« Porte-monnaie » Cantine.**

❖ Changement de régime / démission

- **La demande de changement de régime** doit être adressée par écrit au Responsable Administratif et Financier (par le biais d'un message sur Ecole Directe) **deux semaines avant les vacances scolaires de la période**. Aucun changement de régime ne peut être pris en compte en dehors de ce temps-là, que ce soit pour les demi-pensionnaires ou les pensionnaires, sauf cas de force majeure qui sera étudiée au cas par cas.
- **La demande de démission** sera formulée par écrit. Elle ne sera prise en compte qu'à la date de réception du courrier. La facture sera établie au prorata temporis en fonction de cette date.

Le Chef d'Etablissement,
M. Benoît LOUVET